



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Générale de l'enseignement et de la recherche

Sous-Direction des politiques de formation et d'éducation

Bureau des formations de l'enseignement techniques et des partenariats

Suivi par : Claire BOUSQUET

Tél : 01.49.55.45.83

Fax : 01.49.55.40.06

Sous- Direction de la stratégie en formation, recherche et développement

Bureau de l'innovation en éducation et formation et de la formation continue des personnels de l'enseignement

Suivi par : Isabelle HENRY

Tél : 01.49.55.44.61

Fax : 01.49.55.56.17

NOTE DE SERVICE
DGER/SDPOFE/N2008-2012

Date: 29 janvier 2008

Date de mise en application :

Le Ministre de l'agriculture
et de la pêche
à

Date limite de réponse : 18 février (session 1)
ou 29 février (session 2)

Mesdames et Messieurs les

📄 Nombre d'annexe : 1

Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Objet : Accompagnement du BPREA rénové

Résumé : Précisions sur les dates et les modalités des sessions nationales d'information et de formation destinées aux équipes pédagogiques pour la mise en œuvre du BP REA

Mots clés : BP REA ; accompagnement ; mise en œuvre

Destinataires

Pour exécution :

Directions régionales de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'agriculture et de la forêt
Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) et services de la formation et du développement (SFD)
Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
Unions nationales fédératives d'établissements privés
Établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche
Inspection de l'enseignement agricole

Pour information :

Organisations syndicales de l'enseignement agricole public
Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Les modifications importantes apportées au BP REA nécessitent un soutien à la mise en place de ce diplôme dans les centres de formation.

Ce soutien est prévu de la façon suivante :

1. L'information et la formation de personnes identifiées à l'échelon régional qui seront chargées d'assurer un appui à la mise en place du BP REA rénové auprès des centres de formation publics et privés de leur région.
2. L'appui à la mise en place du BP REA rénové assuré par ces personnes. L'ENESAD leur proposera un suivi par la mise à disposition d'outils et de ressources.

Cette note de service a pour objectif d'informer les équipes pédagogiques sur la première phase du dispositif d'accompagnement et d'en préciser les modalités .

Pour cette première phase, deux sessions nationales d'information et de formation, organisées par l'ENESAD, sont programmées en inter-régions. Elles sont destinées aux personnes qui interviendront, au niveau régional, en appui à la mise en place du BP REA rénové dans les centres de formation.

PUBLICS VISES :

En fonction de la taille de la région et du nombre d'établissements concernés par cette rénovation, 6 personnes au maximum sont invitées à participer à cette action :

- 1 à 2 personnes du SRFD (priorité est donnée au chargé de l'habilitation UC)
- 1 à 2 présidents de jury UC
- 1 à 2 acteurs régionaux chargés d'accompagner la mise en oeuvre du BP REA dans les centres de formation. La priorité sera donnée aux personnes ayant les pré-requis UC (formation aux UC) et ayant participé à des jurys.

Une personne est également invitée par département et région d'Outre-mer concernés par la rénovation.

Les fédérations de l'enseignement privé délèguent respectivement quatre personnes pour les deux sessions.

OBJECTIFS PRINCIPAUX DES DEUX SESSIONS NATIONALES D'INFORMATION ET DE FORMATION:

Il s'agit d'expliquer les objectifs de la rénovation du BP REA et les modifications qui en découlent tant au niveau des référentiels, qu'au niveau de la conduite de l'évaluation et de la formation.

CONTENU

Première Journée : Principes de la rénovation

- Les enjeux de la rénovation,
- Les principes de la rénovation et les principales innovations,
- Les conséquences de la mise en place du BP REA sur l'habilitation, le travail des jurys et l'organisation des centres,

Deuxième Journée :

- Poursuite des travaux et accompagnement des centres en région.

DATES ET REPARTITION GEOGRAPHIQUE :

Pour chaque session; la répartition géographique et le nombre de personnes concernées par région sont précisés ci-après :

Code action SAFO : 520.424 session 1 : TOULOUSE – du 11 mars à 10H00 au 12 mars à 16H00

RÉGIONS CONCERNÉES	NOMBRE DE PERSONNES
AQUITAINE	6
AUVERGNE	6
CENTRE	6
CORSE	3
LANGUEDOC-ROUSSILLON	6
LIMOUSIN	6
MIDI-PYRÉNÉES	6
PACA	6
PAYS DE LA LOIRE	6
POITOU-CHARENTES	6
MARTINIQUE	1
GUADELOUPE	1
RÉUNION	1
GUYANE	1
CNEAP	2
UNMFREO	2
UNREP	2

Code action SAFO : 520.424 Session 2 : DIJON : du 26 mars à 10H00 au 27 mars à 16H00

RÉGIONS CONCERNÉES	NOMBRE DE PERSONNES
ALSACE	3
BASSE-NORMANDIE	6
BOURGOGNE	6
BRETAGNE	6
CHAMPAGNE-ARDENNE	6
FRANCHE-COMTÉ	6
HAUTE-NORMANDIE	6
ILE DE FRANCE	3
LORRAINE	3
NORD PAS DE CALAIS	6
PICARDIE	6
RHÔNE-ALPES	6
CNEAP	2
UNMFREO	2
UNREP	2

ANIMATION DES DEUX JOURNÉES :

Elle est assurée par la sous direction des politiques de formation et d'éducation (POFE), l'ENESAD, l'inspection de l'enseignement agricole.

MODALITÉS PRATIQUES :

Il est demandé aux participants de **se munir du référentiel du diplôme (téléchargeable sur Chlorofil à l'adresse suivante : http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/pdf/cert/textes/ref/bp/bp-rea-ref.pdf) et de la note de service concernant la mise en oeuvre du BP REA** dont la sortie est prévue sur NOCIA pour la fin du mois de janvier.

Pour les personnels de l'enseignement public :

Les agents souhaitant participer à cette formation **se font connaître de leur SRFD respectif qui établira la liste validée des candidatures** (en précisant le code des agents) et **la fera parvenir à Maryline THENAIL, Unité formation Continue, 26 bld du Docteur Petitjean, BP 8799, 21079 DIJON CEDEX**, avant le :

- o **le 18 février 2008** pour la 1^{ère} session
- o **le 29 février 2008** pour la 2^{ème} session

Les frais d'hébergement et de déplacement sont pris en charge par l'ENESAD, la structure organisatrice.

Concernant l'hébergement, chaque participant devra réserver son hôtel à partir d'une liste qui lui sera fournie après confirmation de son inscription.

Les personnes désignées par les fédérations de l'enseignement privé sont prises en charge par leur fédération pour leurs frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Chaque fédération devra retourner à l'établissement organisateur l'ensemble des bulletins d'inscription des agents qui participeront à ces formations **avant le 18 février 2008 pour la session 1 et avant le 29 février 2008 pour la session 2, en utilisant le bulletin d'inscription ci-joint.**

► Après prise en compte de l'inscription par la structure organisatrice, une convocation sera envoyée, par retour de courrier, accompagnée des informations pratiques concernant la logistique de cette session.

Le sous-directeur des politiques de formation et
d'éducation

Jacques ANDRIEU

Le sous-directeur de la stratégie en formation, recherche et
développement :

Gilbert PESCATORI



COMMISSION EUROPEENNE
Fonds social européen

Etablissement de l'enseignement privé

Bulletin d'inscription :

Accompagnement du BP REA

Session N°.....

A retourner avant le **18 février 2008 pour la session 1** ou le **29 février 2008 pour la session 2** à

ENESAD
A l'attention de Maryline THENAIL

Unité de formation continue
26 bld du Docteur PetitJean
BP 87 999
21079 DIJON CEDEX
Tel : 03 80 77 Fax : 03 80 77 26 4126 12

Code action SAFO : 520 424

NOM ET PRENOM	
ETABLISSEMENT	
RÉGION	
ADRESSE	
ADRESSE ÉLECTRONIQUE	
FONCTION DU PARTICIPANT	

DATE :

VISA DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :